

Revue Internationale GRECE, Vol1, N°2

ISSN 3079-4463, e ISSN 3079-4471 <https://grece-tchad.com>

DIPLOMATIE VATICANE : DE SES FONDEMENTS À SES PRINCIPES CARACTÉRISTIQUES POUR LA PAIX MONDIALE

Pascal FANOU

Adresse mail : pasfa07@yahoo.fr

Résumé

La Cité de Vatican, Etat indépendant créé depuis le Concordat du Latran en 1929 avec l'Italie, organise sa relation avec les autres Etats du monde à travers sa diplomatie bien structurée. Le Saint-Siège étant une personnalité morale et juridique selon le nouveau code du Droit Canonique en son numéro 113 aux paragraphes 1 et 2, il est reconnu comme sujet de droit international. La diplomatie vaticane, fondée sur la théologie chrétienne avec ses racines dans la Bible, se distingue des autres formes de diplomatie par sa vision spirituelle, morale et non étatique. La paix est l'une des valeurs centrales de la diplomatie vaticane : « heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu » (Mt 5, 9). Cette quête de la paix va de pair avec la quête de la justice dans le monde. Et qui parle de justice fait appel à la vérité dans l'amour. C'est justement pourquoi quand « amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent » (Ps 84, 11). Axée sur la Doctrine sociale de l'Eglise, la diplomatie vaticane s'affiche sur la scène internationale pour ses principes incontournables de solidarité, de subsidiarité, de dignité humaine, de bien commun, de recherche de la paix dans la neutralité, la médiation, la prévention, le dialogue. C'est sur ces principes que le Saint-Siège a joué un grand rôle dans les conflits à travers sa diplomatie.

Mots clés : *Saint-Siège, Diplomatie, Justice, Paix, Dignité Humaine.*

Vatican diplomacy: from its foundations to its principles characteristic for world peace

Abstract:

A quoted from Vatican, an independent State created since the Lateran Concordat in 1929 with Italy, organizes its relationship with the other States of the World through its well -structured diplomacy. The Holy See being a legal and legal personality according to the new Code of Canon Law in its number 113 in paragraphs 1 and 2, it is recognized as the subject of international law. Vatican diplomacy, based on Christian theology with its roots in the Bible, is distinguished from other forms of diplomacy by its spiritual, moral and non -state vision. Peace is one of the central values of vatican diplomacy: "Happy peacemakers, because they will be called the son of God" (Mt 5, 9). This quest for peace goes hand in hand with the quest for justice in the world. And who speaks of justice calls on truth in love. This is precisely why "Love and Truth meet, justice and peace kiss" (PS 84, 11). Focused on the social doctrine of the Church, Vatican diplomacy is displayed on the international scene for its essential principles of solidarity,

subsidiarity, human dignity, common good, research of peace in neutrality, mediation, prevention, dialogue. It was on these principles that the Holy See played a big role in conflicts through its diplomacy.

Keywords: *Holy See, diplomacy, justice, peace, human dignity.*

Introduction

Le vivre-ensemble est constitutif à l'être humain. L'homme est condamné de mener son existence au milieu de ses ensembles si tant est vrai qu'il veut construire sa personnalité humaine, intellectuelle, sociale, politique, spirituelle. L'homme ne trouve donc sens à sa vie qu'en déployant son existence dans un cercle vital tel la famille, l'école, la société, la religion. Et chaque organisme humain, selon son aspiration et son mode de gouvernement, établit des règles pour la gestion des hommes et la gestion des conflits entre les hommes d'un même Etat et entre plusieurs Etats. La diplomatie est cet art de maintenir les relations entre Etats, de représenter des intérêts d'un gouvernement à l'étranger, de gérer l'administration des affaires internationales, d'assurer la direction et l'exécution des négociations entre États. J. Cambon (1926, p. 68) affirme à ce propos que « tant que les Gouvernements des divers pays auront des rapports entre eux, il leur faudra des agents pour les représenter et les renseigner, et, qu'on leur donne le nom qu'on voudra, ces agents feront de la diplomatie ». Toutefois, le Saint-Siège, par l'Article 24 du traité du Latran, déclare « qu'il veut demeurer et demeurera étranger aux compétitions temporelles envers les autres Etats et aux réunions internationales convoquées pour cet objet ». Le Vatican, Etat souverain comme tout autre Etat, exerce ainsi sa diplomatie dans toute sa souveraineté. Les œuvres dédiées à l'étude de la diplomatie sont d'une impressionnante variété. Ces œuvres lues, fouillées, travaillées permettent de remarquer que la diplomatie vaticane, bien qu'une puissance sur la scène internationale, ne reçoit pas toujours une bonne presse. Face à ces regards divergents sur la diplomatie vaticane, il nous faut aller à la connaissance de son essence, de ses aspirations, de sa finalité, de ses applications concrètes. Le Vatican, le plus petit Etat du monde nourrit une relation interne et externe avec tous les Etats du monde. Mais alors, qu'est-ce réellement la diplomatie vaticane ? Si elle est une instance incontournable à l'échelle mondiale, sur quels fondements se base-t-elle pour exercer sa fonction dans ses limites juridiques ? La connaissance de ses fondements pourra-t-elle nous aider à mieux cerner les principes fonciers de la diplomatie vaticane ? En quoi la diplomatie vaticane œuvre-t-elle réellement pour la paix mondiale ? Toutes ces questions articulées autour de la diplomatie vaticane nous permettront de répondre favorablement, en trois axes, à notre thématique qui est de cerner quelques aspects de la diplomatie vaticane. Les fondements bibliques, la doctrine sociale de l'Eglise, sur lesquels s'appuie le Magistère de l'Eglise, nous aiderons à comprendre l'ambition chère des papes dans la promotion de la paix, de la justice et de la dignité de l'homme. Une lumière se fera sur les principes fondamentaux et les

actions concrètes du Saint-Siège dans la mission qui est la sienne. C'est alors que nous comprendrons mieux la neutralité, la prévention, le dialogue, la défense des droits humains qui s'inscrivent dans le cahier de charge du Saint-Siège. Car s'appuyant sur ces principes, il a œuvré dans les relations internationales, dans les questions interreligieuses et dans bien d'autres domaines.

1. Au regard des principes théologiques

1.1 Fondements bibliques de la diplomatie vaticane

« La diplomatie du Saint-Siège reste un objet mal identifié. Au service d'une entité internationale souveraine mais religieuse, elle est d'abord une diplomatie ecclésiale qui ne s'engage dans les affaires temporelles internationales qu'au nom du « bien commun », en défendant des principes tels que les refus de la guerre ou la défense des droits humains » (B. Joubert, 2017, n°61). Il se laisse clairement voir que la diplomatie vaticane n'a pas le même statut que la diplomatie politique.

L'une des sources sur laquelle l'Eglise catholique base sa foi, sa doctrine est la Bible, la Parole de Dieu. Elle vit de cette Parole et trouve ainsi son sens et son existence dans la Parole de Dieu. La diplomatie que promeut le Vatican a source dans cette Parole. Qu'il nous souvienne ce que nous dit le psalmiste « Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent ; la vérité germera de la terre et du ciel se penchera la justice » (Ps 84, 11-12). Nous comprenons pourquoi la diplomatie lutte fondamentalement pour la justice et la paix dans le respect de la dignité humaine. La paix devient l'une des valeurs centrales de la diplomatie vaticane à partir même de l'enseignement du « Prince de la paix » (Is, 9, 6.) qui déclare : « heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu » (Mt 5, 9). La diplomatie se veut être dès lors un instrument de paix au service de l'homme, laquelle paix passe par le dialogue et la médiation : « Nous sommes donc en ambassade pour le Christ ; c'est comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2 Co 5, 20). Le dialogue et la recherche du bien commun constituent les préoccupations de la diplomatie vaticane. Cela débouche sur la quête de la justice ; autre valeur centrale de la diplomatie vaticane. Cette justice est pour tous mais spécialement pour les pauvres, pour les faibles. La défense de la justice trouve son fondement dans le livre des Psaumes : « jugez pour le faible et l'orphelin, au malheureux, à l'indigent rendez justice » (Ps 82, 3).

Par ailleurs, de façon traditionnelle, l'Eglise a toujours lié ces deux notions de justice et paix. C'est fort de cela que le Concile Vatican II, dans son document *Gaudium et Spes*, affirme : « l'égale dignité des personnes exige que l'on parvienne à des conditions de vie justes et plus humaines. En effet, les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d'une seule famille humaine font scandale et font obstacle à la justice sociale, à l'équité, à la dignité de la personne humaine, ainsi qu'à la paix sociale et internationale » (2018, n°29 § 3). Il ressort que là où la justice est absente, l'ordre existant ne peut

être défini comme paix mais plutôt un ordre où prédomine la violence. Lorsque la justice est absente dans une société, la discrimination devient une affaire courante. Cela instaure alors un état de « non-paix » que l'on peut qualifier de violence institutionnelle ou violence structurelle. Dans cette perspective, la diplomatie vaticane souligne que l'option pour la paix doit être une option pour la justice qui devient, à juste titre, la condition de la paix. Justice et paix deviennent inséparables, se conditionnent mutuellement. Nous comprenons alors pourquoi, la diplomatie vaticane se bat pour la dignité de la personne humaine en ne négligeant aucune couche sociale. Outre ses fondements bibliques, nous avons aussi la doctrine sociale de l'Eglise qui est aussi une source dans laquelle l'Eglise puise ses valeurs pour la défense de la paix et de la justice.

1.2. Sur la base de la Doctrine Sociale de l'Eglise

Il nous faut d'abord préciser que « la doctrine sociale de l'Eglise est la doctrine de l'amour "en vérité". Il serait peut-être mieux de traduire : "dans la réalité" ou "dans le concret". Et très particulièrement, comme le dit le pape lui-même : dans le concret du « social » : « *caritas in veritate in re socialis* ». Encore que la portée de l'expression *in veritate* soit aussi un rejet du relativisme » (Centre de Recherche et d'Action Sociales des jésuites français, 2009, p.915). Basée sur l'amour dans la vérité, la Doctrine Sociale de l'Eglise développe une morale qui défend l'homme dans tous ses aspects. C'est pourquoi nous trouvons en elle « les principes de réflexion, les critères de jugement et les directives d'action sur la base desquels promouvoir un humanisme intégral et solidaire. Diffuser cette doctrine constitue, par conséquent, une priorité pastorale authentique, afin que les personnes, éclairées par celle-ci, soient capables d'interpréter la réalité d'aujourd'hui et de chercher des voies appropriées à l'action : "L'enseignement et la diffusion de la doctrine sociale font partie de la mission d'évangélisation de l'Eglise" » (Conseil Pontifical « Justice et Paix », n°7).

L'homme, selon la Doctrine Sociale de l'Eglise, doit être le point de départ et l'aboutissement de la réflexion dans la société. Le bien-être de l'homme devient le point de mire de toute réflexion. Le développement social doit s'orienter nécessairement au bien des personnes sur les plans économique, intellectuel, social, spirituel et bien d'autres. Dès lors, toute action qui portera atteinte à ce qu'est l'être ontologique, à l'homme anthropologique et à l'homme éthique doit être bannie. Étant et vivant dans la société, toute institution est appelée à promouvoir fondamentalement le bien-être de l'homme : « il est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions » (Gaudium et Spes, 2018, n°25 §1) mieux il est « la première route et la route fondamentale de l'Eglise » (Conseil Pontifical « Justice et Paix », n°62). La mission de l'Eglise est donc le salut de l'homme, c'est pourquoi elle « n'est indifférente à rien de ce qui, dans la société, se choisit, se produit et se vit, à la qualité morale, c'est-à-dire authentiquement humaine et humanisante, de la vie sociale » (Conseil Pontifical « Justice et Paix », n°62). De ce fait, la diplomatie du Saint-Siège, se fondant sur la Doctrine Sociale

de l'Eglise, « se soucie de la vie humaine en société, consciente que c'est de la qualité du vécu social, c'est-à-dire des relations de justice et d'amour qui le façonnent, que dépendent de manière décisive de la tutelle et la promotion des personnes, pour lesquelles toute communauté est constituée » (Conseil Pontifical « Justice et Paix », n°81). C'est pourquoi la diplomatie du Saint-Siège lutte pour la paix, la justice, la dignité de l'homme, la promotion de la personne humaine. Partout où la vie humaine est en danger et que la paix est menacée, la diplomatie vaticane n'hésite pas à intervenir dans le but de restaurer la paix et la dignité de l'homme.

Il découle de tout ce qui vient d'être dit que la diplomatie vaticane a une double face ; une face spirituelle et une autre temporelle. En nous appuyant sur ces fondements bibliques, nous remarquons que la diplomatie vaticane s'intéresse au salut de l'homme à tout point de vue. Elle porte une mission religieuse d'envergure universelle, qui œuvre à défendre la dignité humaine, la liberté religieuse, la paix, la justice et bien d'autres éthiques et valeurs évangéliques. La représentation du Souverain Pontife ; autorité spirituelle, par les nonces apostoliques constitue la présence spirituelle du Pape auprès des Eglises, des communautés, des Nations. Le Vatican devient ainsi un médiateur moral et spirituel dans la sphère des relations diplomatiques. En outre, le caractère temporel de la diplomatie vaticane se voit du fait que le Vatican est également un Etat souverain. Ainsi, il a un rôle politique au plan international. Nous le savons, le Saint-Siège noue des relations diplomatiques avec près de 180 pays sans oublier qu'il est un observateur permanent à l'ONU. A cause de ce statut, il signe des traités et des concordats d'une part et d'autre part il exerce une influence politique sur la scène internationale. Il a des interventions discrètes sur des questions relatives aux droits humains, à l'environnement, au désarmement, à la guerre etc... En clair, la diplomatie vaticane exerce une mission à la fois prophétique et politique. Elle a fait ses preuves durant son histoire. A présent, nous allons envisager la diplomatie vaticane sous l'angle de ses principes afin de mieux comprendre ses actions dans le monde.

2. Les divers principes de la diplomatie vaticane

2.1. Principes de neutralité et de prévention

Les principes de neutralité et de prévention occupent une place essentielle dans l'engagement du Vatican sur la scène internationale. Ces principes ne relèvent pas seulement de la stratégie diplomatique, mais sont enracinés dans la mission spirituelle et pastorale du Saint-Siège, soucieux d'être un médiateur impartial et un promoteur de la paix. Le principe de neutralité du Saint-Siège ne signifie pas un retrait des affaires internationales, mais plutôt une posture qui vise à conserver une indépendance permettant d'agir en médiateur crédible. Ce principe trouve son fondement dans l'encyclique *Pacem in Terris* de Jean XXIII (1963, n° 89) : « L'Eglise catholique, en vertu de sa mission et de sa nature, est au-dessus des

conflits entre les États et ne saurait être partie prenante à leurs divisions ». Cette neutralité permet au Vatican de jouer un rôle unique, notamment lors des conflits armés, comme ce fut le cas durant les deux guerres mondiales où le Saint-Siège adopta une position de médiation, condamnant les injustices tout en évitant de prendre parti pour un camp ou un autre. Active et bienveillante, elle est une position d'arbitrage moral et diplomatique. Aussi, elle est une neutralité institutionnalisée dans la diplomatie moderne. Le statut du Vatican dans les relations internationales repose sur sa neutralité reconnue par le droit international. Le Traité de Latran de 1929 en son article 24 stipule clairement que : « Le Saint-Siège, pour assurer sa mission universelle de paix et de charité, s'engage à rester neutre dans les conflits internationaux, à ne pas adhérer aux alliances militaires et à ne pas prendre parti dans les querelles temporelles ». Ainsi, la diplomatie vaticane s'efforce d'agir comme une autorité morale, favorisant le dialogue et la réconciliation entre nations en évitant toute forme d'alignement politique.

Le principe de prévention quant à lui, permet d'anticiper les crises pour préserver la paix. Il est une approche proactive de la paix. Le Saint-Siège ne se limite pas à intervenir en médiateur après l'éclatement des crises ; il œuvre également en amont pour prévenir les conflits. L'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI (1967, n°76) insiste sur cette nécessité d'anticipation : « Le développement est le nouveau nom de la paix. Là où les peuples souffrent de la misère et de l'injustice, les germes de conflits sont semés. La prévention des guerres passe par la promotion de la justice sociale ». Dans cette perspective, la diplomatie vaticane met en avant la nécessité du dialogue interreligieux, du développement économique équitable et du respect des droits fondamentaux pour éviter l'émergence de tensions. Cette diplomatie se révèle ainsi comme une prévention incarnée dans l'action diplomatique.

Cette politique préventive du Saint-Siège se traduit par l'engagement personnel des papes et des diplomates vaticans dans la résolution des tensions internationales. À titre d'exemple, Jean-Paul II joua un rôle clé dans la désescalade des tensions entre l'Argentine et le Chili en 1978, évitant un conflit armé en raison du différend sur le canal de Beagle. Le rôle de prévention du Saint-Siège se manifeste également à travers les exhortations des papes contre la prolifération des armes nucléaires et les appels au désarmement, comme l'a souligné Benoît XVI (2006, n°14) : « Le souhait qui monte du plus profond du cœur est que la Communauté internationale sache retrouver le courage et la sagesse de relancer résolument et collectivement le désarmement, donnant une application concrète au droit à la paix, qui est pour tout homme et pour tout peuple ». Les principes de neutralité et de prévention constituent les piliers fondamentaux de la diplomatie vaticane. Loin d'être une posture passive, la neutralité du Saint-Siège lui permet d'être un acteur crédible dans les médiations internationales, tandis que son approche préventive témoigne d'un engagement en faveur de la paix durable.

Ces principes, solidement ancrés dans la doctrine sociale de l'Église, continuent de guider l'action du Saint-Siège dans un monde en perpétuelle mutation.

2.2. Défense de la dignité humaine

La diplomatie du Saint-Siège repose sur une vision chrétienne de l'homme et de la société, où la dignité humaine est le fondement de toute action politique et diplomatique. Depuis le XIX^e siècle, le Vatican s'est imposé comme un acteur moral sur la scène internationale, défendant la dignité de chaque personne indépendamment de son origine, de sa condition sociale ou de ses convictions religieuses. Ce principe irrigue les interventions pontificales et les prises de position du Saint-Siège dans les forums internationaux, notamment à travers ses engagements en faveur des droits de l'homme, de la paix et du développement intégral.

La dignité de la personne humaine comme principe fondamental de la doctrine sociale de l'Église, est explicitement affirmée dans le Magistère pontifical. Le Concile Vatican II a proclamé dans *Gaudium et Spes* (2018, n°17) que « la dignité de la personne humaine se manifeste pleinement lorsque l'homme, affranchi de toute servitude des passions, tend à sa fin ultime en adhérant librement à Dieu ». Cette vision théologique est renforcée par l'affirmation selon laquelle l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1,27). Le pape Jean-Paul II (1991, n°1) a approfondi cette réflexion dans son encyclique *Centesimus Annus*, où il rappelle que « l'homme ne peut se réduire à un simple élément du système économique ou politique ; il est doté d'une dignité qui transcende toute organisation sociale ». Cette vision personnaliste oriente l'action diplomatique du Saint-Siège, notamment dans ses prises de position sur les questions de droits de l'homme et de paix. Cette orientation débouche sur un engagement du Vatican pour les droits de l'homme.

Le Saint-Siège a joué un rôle crucial dans la promotion des droits de l'homme au sein des organisations internationales. Dès 1948, il a soutenu les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en insistant sur la nécessité d'ancrer ces droits dans une vision transcendante de la personne humaine. Le pape Paul VI, dans son *Discours aux Nations Unies en 1965*, a insisté sur le fait que la condition exigée à une paix véritablement durable est sans doute le respect des droits de l'homme. Cette vision s'est concrétisée dans l'action diplomatique du Saint-Siège, notamment au sein des Nations Unies et de la Conférence de l'OSCE. Par exemple, dans son discours à l'Assemblée générale de l'ONU en 2008, Benoît XVI a rappelé que « la reconnaissance de la dignité humaine est la pierre angulaire de l'édifice des droits de l'homme ».

La défense de la dignité humaine s'exprime également dans les efforts du Vatican pour promouvoir la paix et la résolution des conflits. Jean-Paul II a souvent dénoncé les guerres et les violences comme des atteintes à la dignité de l'homme. Avant la guerre en Irak en 2003, il déclarait dans son *Discours aux diplomates* : « La guerre est toujours une défaite de l'humanité » (Jean-Paul II, 2003, n°4). Plus

récemment, le pape François a multiplié les appels à la paix en Syrie, en Ukraine et en Afrique. Il affirme, dans *Fratelli Tutti*, que « la diplomatie vaticane ne cherche pas des intérêts politiques, mais veut être un pont entre les peuples » (François, 2020, n°276). Cet engagement se manifeste par des médiations dans des conflits, comme en Amérique latine dans les années 1970-1980 ou en Afrique centrale plus récemment.

La dignité humaine promeut aussi le développement intégral. Elle ne peut être pleinement respectée sans une prise en compte des dimensions sociale et économique de l'existence. L'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI (1967, n°76) insiste sur le fait que « le développement est le nouveau nom de la paix ». Cette approche influence la diplomatie vaticane, qui plaide pour une économie plus juste et solidaire. Dans ce cadre, le Saint-Siège intervient régulièrement dans les sommets sur le développement durable et les forums économiques internationaux. Le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, a affirmé devant l'ONU en 2015 que « le développement ne peut être réduit à la simple croissance économique, il doit respecter la dignité de chaque personne humaine ».

En somme, la défense de la dignité humaine constitue l'axe central de la diplomatie vaticane. Qu'il s'agisse de la promotion des droits de l'homme, de la résolution des conflits ou du développement intégral, le Saint-Siège s'efforce de rappeler que la politique internationale doit être au service de la personne humaine et non l'inverse. Dans un monde en proie à de nombreuses crises, la voix du Vatican demeure un appel constant à placer la dignité humaine au cœur des relations internationales.

2.3. Dialogue et engagement pour la justice et la paix

La diplomatie vaticane s'est toujours caractérisée par une quête constante de justice et de paix à travers le dialogue et l'engagement actif. Cette approche s'enracine profondément dans la doctrine sociale de l'Église et dans la mission universelle du Saint-Siège. En se fondant sur les enseignements des papes, les interventions des représentants du Saint-Siège et les documents du magistère, il est possible de démontrer comment le Vatican met en œuvre une diplomatie qui favorise la réconciliation, la résolution des conflits et la construction d'une paix durable.

Le dialogue se révèle à l'analyse, comme fondement de la diplomatie vaticane. Il en constitue la pierre angulaire. Il est à la fois un moyen et un objectif pour promouvoir la justice et la paix. Reconnu pour son ouverture au monde, le pape Jean XXIII était un pape de dialogue au cœur des relations internationales entre le Vatican et les autres États. L'histoire retient de lui qu'il a œuvré pour un dialogue pacifique avec les régimes communistes en général et en particulier avec l'URSS. En 1961, dans son encyclique *Mater et Magistra*, le pape traite des questions de l'intervention de l'État, de la socialisation, de la rémunération du travail, de l'entreprise, de la propriété, des relations entre les pays dits « développés » et ceux

aits « sous-développés », la coopération internationale. En 1962, le pape Jean XXIII a joué un rôle, quoi que discret, décisif dans la crise de Cuba. Il a été reconnu comme le pape médiateur international en appelant les Etats-Unis et l'URSS à la désescalade.

Le pape Paul VI, quant à lui, œuvre pour une diplomatie active en effectuant plusieurs voyages diplomatiques. D'ailleurs, il a institutionnalisé la diplomatie vaticane en renforçant le rôle de la Secrétairerie d'Etat et en multipliant les nonciatures à travers le monde. Dans la gestion des conflits, il a intensifié les efforts de dialogue avec les pays du bloc de l'Est comme la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. La stratégie de rapprochement avec les régimes communistes, il a œuvré pour la protection des droits des chrétiens catholiques locaux. Dans ses divers voyages comme par exemple en Terre Sainte en 1964, à ONU en 1965, en Inde, en Afrique, en Philippines et bien d'autres, il vise à renforcer la présence du Vatican sur la scène internationale.

Jean-Paul II (1987, n°39), dans son encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, souligne que le dialogue est essentiel pour instaurer une véritable coopération entre les peuples et éviter les conflits armés : « la paix est un bien indivisible. Elle exige un engagement commun et une volonté sincère de dialogue. Les tensions et les conflits naissent là où ce dialogue est rompu ». Benoît XVI (2008, p. 5), dans son discours aux Nations Unies, a renforcé cette vision en insistant sur le rôle du dialogue interreligieux et interculturel dans la promotion de la paix : « les Nations unies peuvent compter sur les fruits du dialogue entre les religions et tirer des bénéfices de la volonté des croyants de mettre leur expérience au service du bien commun ». Ainsi, la diplomatie vaticane privilégie le dialogue non seulement entre États, mais aussi entre cultures et religions, considérant que la paix durable repose sur la reconnaissance mutuelle et la coopération entre les peuples.

3. Le Vatican et ses actions concrètes pour la paix

3.1. Médiations et les négociations internationales

Le Saint-Siège ne se contente pas de promouvoir la paix par des discours, mais il s'engage activement sur la scène internationale. Cette implication se traduit par des médiations dans les conflits, des prises de position morales et des appels à la justice sociale. Le Pape François (2020, n°127), dans *Fratelli Tutti*, rappelle que la justice et la paix sont inséparables et que l'Eglise doit s'engager à promouvoir une économie et une politique au service de la dignité humaine : « Sans une vision de fraternité, il n'y a pas de paix durable. La justice sociale est un préalable indispensable pour construire un monde sans conflits ».

L'engagement du Vatican pour la résolution pacifique des conflits s'est manifesté à plusieurs reprises, notamment dans les cas suivants :

➤ **Médiation dans le conflit du canal Beagle entre l'Argentine et le Chili (1978-1984) :**

À la fin des années 1970, l'Argentine et le Chili étaient au bord de la guerre en raison d'un différend territorial concernant les îles du canal Beagle. Le pape Jean-Paul II a proposé une médiation qui a conduit à la signature de l'Acte de Montevideo en 1979, établissant un cadre pour des négociations pacifiques. Cette médiation a abouti au Traité de paix et d'amitié de 1984, évitant ainsi un conflit armé entre les deux nations.

➤ **Rétablissement des relations entre les États-Unis et Cuba (2014-2015) :**

Le Vatican a joué un rôle clé dans la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. Le cardinal Pietro Parolin a facilité des réunions entre les responsables des deux pays, contribuant à la reprise des relations diplomatiques après des décennies de tensions. Le président américain de l'époque a reconnu l'importance de l'intervention du pape François dans ce processus.

➤ **Engagement dans le conflit israélo-palestinien :**

Le Saint-Siège soutient activement une solution à deux États pour le conflit israélo-palestinien. En 1993, le Vatican et l'Israël ont signé un accord fondamental visant à normaliser leurs relations et à promouvoir le respect mutuel. De plus, en 2007, l'observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies a réitéré l'importance de cette solution pour assurer une paix durable dans la région.

➤ **Appels à la paix dans le conflit en Ukraine :**

Face au conflit en Ukraine, le pape François a appelé à plusieurs reprises à des négociations pour mettre fin aux hostilités. Lors de son message "*Urbi et Orbi*" le jour de Noël 2024, il a exhorté à des gestes audacieux pour parvenir à une paix juste et durable, soulignant la nécessité de privilégier le dialogue.

➤ **Médiation dans la guerre civile syrienne :**

En 2014, lors de la conférence de paix Genève II sur la Syrie, le représentant du Saint-Siège a plaidé pour un cessez-le-feu immédiat et le respect absolu du droit humanitaire. Le Vatican a insisté sur l'importance du dialogue et de la réconciliation pour mettre fin au conflit syrien.

➤ **Relations avec la Chine concernant la nomination des évêques**

Le Vatican et la Chine ont convenu de prolonger un accord provisoire sur la nomination des évêques en Chine pour quatre années supplémentaires, reflétant les efforts continus pour améliorer les relations bilatérales et résoudre les questions de contrôle de l'Église en Chine.

Ces exemples illustrent l'engagement constant du Vatican en faveur de la paix mondiale, utilisant sa position unique pour faciliter le dialogue, promouvoir la réconciliation et encourager des solutions pacifiques aux conflits internationaux.

3.1. Le Vatican et ses actions concrètes dans la défense des droits humains

La diplomatie vaticane se fonde sur une conception intégrale de la dignité humaine. Le Saint-Siège, par ses interventions diplomatiques, ses prises de parole internationales et ses structures ecclésiales, œuvre activement à la protection des droits humains fondamentaux. Comme le rappelle le Concile Vatican II : « tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, de génocide, d'avortement, d'euthanasie [...], tout cela empoisonne la civilisation humaine » (Gaudium et Spes, 2018, n°27). Ayant une conception éthique de la personne humaine, il fonde son engagement en faveur des droits humains sur l'anthropologie chrétienne, qui affirme que l'homme est créé à l'image de Dieu. Cette vision donne une base morale à l'action diplomatique du Vatican. Comme le souligne Jean-Paul II (1999, n°1), « le respect des droits de l'homme est le fondement de toute société libre et juste ». Cette approche universelle et non confessionnelle des droits fondamentaux rend le discours vatican audible dans les enceintes internationales. Et comme observateur permanent auprès de l'ONU depuis 1964, il participe activement aux débats sur les droits humains, la liberté religieuse, la paix et le développement. La voix du Saint-Siège qui est très souvent vue de façon symbolique, résonne fort à cause de sa constance, de sa cohérence morale. Le Saint-Siège est également membre d'organismes comme l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et observateur auprès du Conseil de l'Europe. Dans les débats sur la traite des êtres humains, le travail forcé ou les droits des migrants, le Vatican s'illustre par un plaidoyer humaniste. Le 11 avril 2019, le pape François insistait sur l'accueil des plus vulnérables : « chaque migrant a un nom, un visage, une histoire, et il est une personne ».

Dans les territoires en crise, le Saint-Siège agit par ses réseaux ecclésiaux : *Caritas Internationalis*, les missions diplomatiques, les congrégations religieuses. Ces structures sont souvent en première ligne pour défendre les victimes d'injustice. « Dans de nombreux contextes où les droits fondamentaux sont bafoués, c'est l'Église catholique qui demeure la seule voix audible » dira W. George (2005, p.687). Par exemple, les prises de position des évêques en Afrique sur les droits des femmes, des enfants-soldats ou des populations déplacées témoignent de l'engagement du Vatican au service de la dignité humaine.

3.2 Le Vatican et les questions interreligieuses

L'une des caractéristiques de la diplomatie vaticane contemporaine est son investissement croissant dans le dialogue interreligieux. Dans un monde globalisé, marqué par des tensions entre communautés religieuses, le Saint-Siège œuvre pour la rencontre, la compréhension mutuelle et la paix entre les religions. Il a une vision théologique du dialogue.

Il fait reposer le dialogue interreligieux sur une conviction profonde : « l'Esprit de Dieu agit dans toutes les religions », comme le souligne la déclaration *Nostra Aetate*

du Concile Vatican II (2018, n°2). Cette ouverture permet à l'Église de se positionner comme un pont entre traditions, sans renier sa foi propre. Le dialogue interreligieux est une nécessité fondamentale pour la paix dans le monde. Pour donner un terrain au dialogue interreligieux, le Saint-Siège fonde des Institutions et prends des initiatives. Le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux (créé en 1964 et aujourd'hui intégré dans le Dicastère pour le dialogue interreligieux) est l'organe principal du Vatican dans ce domaine. Il entretient des relations suivies avec les représentants de l'islam, du judaïsme, de l'hindouisme, du bouddhisme et d'autres traditions. « La diplomatie religieuse du Vatican, par son approche respectueuse et patiente, favorise la création de ponts là où les blessures de l'histoire ont dressé des murs » (C. Cornille, 2008, p. 88). Un exemple marquant est la signature, en 2019, du *Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune* entre le pape François et le grand imam d'Al-Azhar, Ahmed al-Tayyeb. Ce texte constitue un jalon majeur du dialogue islamo-chrétien. Il ressort que lorsque le Saint-Siège lance des appels aux croyants, il soutient fondamentalement que toutes les religions doivent promouvoir la paix, la justice et la dignité.

Remarquons que le dialogue interreligieux ne se limite pas à une dimension théologique. Il devient un outil diplomatique pour prévenir les conflits, favoriser la réconciliation et reconstruire les sociétés post-crise. En Centrafrique, au Liban, en Irak, en Birmanie, les nonces apostoliques et les représentants du Saint-Siège ont souvent été les médiateurs de rencontres interreligieuses. R. Scott (2000, p. 212) affirme à ce sujet que « l'Église catholique, par sa diplomatie, montre que la foi peut être un levier de paix plutôt qu'un motif de guerre ».

Conclusion

« La diplomatie pontificale peut être définie comme une science à la fois et un art qui, suivant les dispositions du droit ecclésiastique et du droit international, règle les rapports entre l'Eglise et l'Etat, pour assurer la paix et la collaboration entre les deux pouvoirs, et favoriser ainsi le progrès commun des peuples sur le plan religieux, moral et social » (W. Plavsic, p. 286). L'essence de la diplomatie vaticane est donc fondée sur la promotion de la paix, le choix absolu du dialogue, la défense permanente de la dignité humaine. Axée essentiellement sur des principes spirituels, moraux et humanitaires, la diplomatie vaticane s'avère un pilier de paix même sans usage des artilleries militaires. Plus que jamais, elle ne s'intéresse pas aux intérêts géopolitiques classiques en déploiement entre les Etats mais bien plus au bien commun de tout humain. La diplomatie vaticane prenant sa source dans la Parole de Dieu, s'affiche fondamentalement pour la lutte en faveur de la justice et de la paix dans le respect de la dignité humaine. La paix devient l'un des valeurs centrales de la diplomatie vaticane. C'est pourquoi elle opte principalement pour la neutralité, la prévention, le dialogue, l'engagement pour la justice et la paix, la défense de la dignité humaine, le bien commun. Fort de ses principes, durant son histoire, la diplomatie vaticane a joué des rôles cruciaux à l'échelle dans des cas de

conflits. De 1978 à 1984, la diplomatie du Vatican s'est servie de médiation dans le conflit du canal Beagle entre l'Argentine et le Chili. Plus récent (2014-2015), nous n'oublions pas les actions du Vatican dans le rétablissement des relations entre les États-Unis et Cuba. Le rôle du Saint-Siège est salué pour son engagement dans le conflit israélo-palestinien, pour les appels lancés à la paix dans le conflit en Ukraine, pour sa médiation dans la guerre civile syrienne. Sur d'autres fronts, le Saint-Siège à travers sa diplomatie a répondu présent pour la paix mondiale dans le juste usage de ses principes fondamentaux. Au finish, l'on peut chercher à savoir les apports concrets du Magistère de l'Eglise face aux conflits mondiaux actuels.

Références bibliographiques

- Benoît XVI, 1^{er} janvier 2006, Message pour la Journée mondiale de la paix.
....., 12 septembre 2006, Discours à l'Université de Ratisbonne.
....., 18 avril 2008, Discours à l'ONU.
CAMBON Jules, 1926, *le Diplomate, les caractères de ce temps*, Hachette, Paris.
CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », 2015, *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Rome.
Documents du Concile Vatican II, 2018, Editions Saint Augustin d'Afrique, Lomé.
FOUILLOUX Etienne, 2006, *Histoire de la diplomatie vaticane au XXe siècle*, Cerf, Paris.
François, 2015, *Laudato si'*.
....., 2020, *Fratelli Tutti*.
Jean XXIII, 1963, encyclique *Pacem in Terris*.
Jean-Paul II, 1981, encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*.
....., 1991, *Centesimus Annus*.
JOUBERT Bruno, « *La diplomatie du Saint-Siège* » in *Pouvoirs* 2017/3 N°162, p. 47-61.
Paul VI, 1967, encyclique *Populorum Progressio*.
Paul VI, 4 octobre 1965, Discours à l'ONU.
....., 16 novembre 1970, Discours à l'occasion du 25ème anniversaire de la F.A.O.

Webographie

- <http://www.vaticannews.va>
<https://www.monde-diplomatique.fr>
<https://eglise.catholique.fr>
<https://www.revueconflits.com>